

 <b>Mamtra</b>	<b>Questionnaire d'identification des dangers pour la maternité</b>	DOC-4  Version 2.4 10.06.25
--	---	--------------------------------------

## 1. But

Ce questionnaire permet aux collaboratrices, à leur hiérarchie et au service de santé au travail d'identifier les dangers pour la maternité d'un poste de travail ou d'une activité.

Il ne remplace pas l'analyse de risque à faire réaliser par un-e spécialiste en santé au travail afin de définir les mesures de protection appropriées.

## 2. Synthèse de l'identification des dangers

Unité / service	
Description du poste de travail ou de l'activité	
Présomption de danger selon la liste de contrôle ci-après. (Si au moins un « OUI » ou un « Doute »)	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
Identification des dangers réalisée par :  Date et signature(s)	

### 3. Questionnaire

Bases légales	Cochez la réponse correspondante pour chaque point	Oui	Doute	NON	Remarques
<u>Art. 7 OProMa</u>	<b>Déplacement de charges lourdes</b>				
	1. Le poste implique-t-il de déplacer des charges de plus de 5 kg ? Y compris tout effort correspondant à un déplacement de plus de 5 kg (tirer, pousser, actionner, etc.)				
	2. Le poste implique-t-il de déplacer des charges de plus de 10 kg ? Y compris tout effort correspondant à un déplacement de plus de 10 kg. (tirer, pousser, actionner, etc.)				
<u>Art. 8 OProMa</u>	<b>Travaux exposant au froid, à la chaleur ou à l'humidité</b>				
	3. Le poste implique-t-il une exposition à des températures supérieures à 28°C				
	4. Le poste implique-t-il une exposition à des températures inférieures à 15°C				
	5. Le poste implique-t-il une exposition à des températures inférieures à 10°C				
	6. Le poste implique-t-il une exposition à des températures inférieures à -5°C				
	7. Le poste implique-t-il une exposition à des taux d'humidité importants / pénibles ?				
<u>Art. 9 OProMa</u>	<b>Mouvements et postures engendrant une fatigue précoce</b>				
	8. Le poste implique-t-il une exposition à des chocs, secousses, vibrations, du travail en hauteur, un risque de chute ou de violence physique ?				
	9. Le poste nécessite-t-il de s'accroupir / se plier/ se baisser / se pencher / s'étirer ?				
	10. Le poste de travail implique-t-il de travailler debout ou de marcher sans possibilité de s'asseoir ?				
	11. Le poste de travail implique-t-il de rester statique, peu de liberté de mouvement ?				

<b>Bases légales</b>	<b>Cochez la réponse correspondante pour chaque point</b>	<b>OUI</b>	<b>Doute</b>	<b>NON</b>	<b>Remarques</b>
<u>Art. 10 OProMa</u>	<b>Micro-organismes</b>				
	12.	Le poste de travail implique-t-il un contact avec des patients/enfants ?			
	13.	Le poste de travail implique-t-il un contact avec des animaux vivants ou morts ? (y compris viande, poisson, produits laitiers)			
	14.	Le poste de travail implique-t-il des activités avec des échantillons humains ?			
	15.	Le poste de travail implique-t-il des activités avec des échantillons animaux ?			
	16.	Le poste de travail implique-t-il des activités avec des échantillons de terre, sol, eau, déchets, etc. ?			
	17	Le poste de travail implique-t-il des activités en laboratoire de niveau de sécurité biologique P2/BSL2 ?			
	18.	Le poste de travail implique-t-il des activités en laboratoire de niveau de sécurité biologique P3/BSL3 ?			
	19	Le poste de travail implique-t-il des activités en laboratoire de niveau de sécurité biologique P4/BSL4 ?			
<u>Art. 11 OProMa</u>	<b>Activités exposant au bruit</b>				
	20.	Le poste de travail implique-t-il des activités dans un environnement de travail très bruyant et susceptible de dépasser les 85 décibels ?			
21	Le poste de travail implique-t-il des activités exposant à des infrasons ou des ultrasons?				
<u>Art. 12 OProMa</u>	<b>Activités exposant aux effets de radiations ionisantes et non ionisantes</b>				
	22.	Le poste de travail implique-t-il des activités exposant à des rayonnements ionisants (rayons X, source radioactive scellée, etc.)?			
	23	Le poste de travail implique-t-il des activités exposant à des sources radioactives ouvertes (dispersion possible) ?			
	24.	Le poste de travail implique-t-il des activités exposant des champs électromagnétiques forts ? (Induction, RMN, IRM, appareils électriques très puissants, stations transformatrices, soudure à haute fréquence, etc.)			

Bases légales	Cochez la réponse correspondante pour chaque point	OUI	Doute	NON	Remarques
<u>Art. 13 OProMa</u>	<b>Activités exposant aux effets de substances chimiques dangereuses</b>				
	25. Le poste de travail implique-t-il de manipuler des substances dangereuses ? P. ex: produits chimiques, produits de nettoyages, cosmétiques, teintures, peintures, bonbonnes / distribution de gaz, médicaments injectables, matières premières, objets contenant des substances nocives, etc.?				
	26. Le poste de travail implique-t-il d'entrer dans des locaux où de telles substances sont stockées ou manipulées ?				
	27. Le poste de travail implique-t-il une exposition à du tabagisme passif ?				
<u>Art. 14 OProMa</u>	<b>Systèmes d'organisation du temps de travail contraignants</b>				
	28. Le poste de travail implique-t-il de travailler entre 20h et 6h ?				
	29. Le poste de travail implique-t-il de travailler en équipe (plusieurs groupes de travailleurs se relaient au même poste de travail) ?				
	30. Des heures supplémentaires sont-elles parfois effectuées par rapport à ce qui est prévu sur le contrat de travail ?				
	31. Le poste de travail implique-t-il de travailler plus de 9 heures par jour ?				
<u>Art. 15 OProMa</u>	<b>Travail à la pièce ou cadencé</b>				
	32. Le poste de travail implique-t-il d'effectuer du travail à la pièce/tâche ?				
	33. Le poste de travail implique-t-il d'effectuer du travail dont la cadence est imposée cadencé par une machine ou une installation technique ?				

Bases légales	Cochez la réponse correspondante pour chaque point	OUI	Doute	NON	Remarques
<u>Art. 16 OProMa</u>	<b>Interdictions d'affectations particulières</b>				
34.	Le poste de travail implique-t-il d'effectuer des activités impliquant une surpression (p.ex. chambre de compression, plongée) ?				
35	Le poste de travail implique-t-il d'entrer dans des locaux appauvris en oxygène ou présentant un tel risque (stockage de bonbonnes de gaz, d'azote liquide, etc.) ?				
36	Le poste de travail implique-t-il d'effectuer des travaux souterrains dans des mines ?				
<u>Art. 64, al. 1 OLT1</u>	<b>Autres tâches jugées pénibles par la collaboratrice</b>				
37.	L'employée effectue toute autre tâche qui est pénible pour elle ou qui pourrait devenir pénible pendant la grossesse				
Autres	38. L'employée travaille-t-elle hors de portée de voix d'autres personnes ?				
	39. Les activités effectuées par l'employée sont-elles susceptibles de causer un accident ( trajet en voiture, travail sous tension, travail avec des machines, etc.)				
	40. Les activités effectuées par l'employée sont-elles susceptibles d'engendrer une fatigue cognitive (environnement bruyant, concentration extrême, interruptions fréquentes, etc.)				
	41. Les activités effectuées par l'employée impliquent-elles un niveau de stress élevé ou une charge émotionnelle forte (enjeux de sécurité vitaux, services d'urgences, accompagnement en fin de vie, gestion de conflits, etc.)				